

1. Frais de raccordement d'un bâtiment au réseau multimédia

Si le bâtiment n'est pas encore raccordé au réseau multimédia (pas de prise disponible), il peut être raccordé dans les conditions énumérées ci-dessous et pour le montant de raccordement unique suivant:

| | | Montant | TVA 7.7% ¹⁾ | TVA incluse |
|---|--|--------------|------------------------|--------------|
| 1 | Forfait de raccordement par câble au réseau multimédia pour un bâtiment et fourniture du signal au boîtier d'introduction. Inclus dans le prix, 3 prises pour une unité d'habitation | CHF 2'500.00 | CHF 192.50 | CHF 2'692.50 |

Les frais pour chaque prise supplémentaire s'élèvent à CHF 100.00

Pour les bâtiments avec plusieurs unités d'habitation (immeubles, lotissements) la somme se monte à CHF 300.00 par unité de logement supplémentaire pour l'équipement de 3 prises par appartement dans le même bâtiment. Une offre détaillée est mise à la disposition des parties intéressées sur la base des informations fournies (plan de situation, nombre d'unité d'habitation, schéma d'installation, nombre de prises par unité d'habitation).

Remarques : La loi considère également comme unité d'habitation les locaux commerciaux, les espaces d'exposition, les boutiques, les hôtels et les restaurants.

Exigences : Chaque unité d'habitation est raccordée par une ligne dédiée. Seule une distribution du type étoile est autorisée. EBL Telecom détermine les principes d'installation pour garantir les besoins de niveaux de signaux différents et la fiabilité.

IDI : La planification de l'installation de distribution intérieure (IDI) du bâtiment est réalisée par EBL Telecom sur la base de l'annonce d'installation soumise. Le schéma d'installation ainsi que la liste de matériel respective est remise à l'installateur désigné pour l'exécution de l'IDI. L'IDI est à réaliser impérativement avec le matériel figurant sur la liste. Les dérogations nécessitent un consentement écrit de la part d'EBL Telecom. Après réalisation un contrôle technique de l'IDI aura lieu par EBL Telecom.

Les forfaits de raccordement seront payés au plus tard à la connexion au réseau multimédia. EBL Telecom va établir une facture payable dans les 30 jours au nom du propriétaire du bâtiment. Ils ne font l'objet d'aucune restitution, même si l'immeuble change de propriétaire (voir aussi art.6 / CG). Ils ne comprennent pas, selon l'article 2 des conditions générales de raccordement de bâtiment, les dépenses de génie civil qui seront supportées par le propriétaire.

Pour un bâtiment nécessitant une transformation ou extension du réseau multimédia (cas spécial), un devis est établi sur demande des parties intéressées sur la base des documents détaillés (plan de site, nombre d'unités d'habitation connecté, schéma d'installation avec nombre de prises par unité d'habitation).

Pour une construction immobilière équipée d'un système de câblage universel (par exemple BKS, R&M, ZidaTech), les frais de raccordement doivent préalablement être identifiés. Tous les cas spéciaux engendrent un règlement spécifique par écrit, lequel est à convenir bilatéralement entre le propriétaire du bâtiment et EBL Telecom.

¹⁾ Le taux de la TVA est automatiquement adapté au taux en vigueur.